



P Ô L E  
MÉTROPOLITAIN  
DE LA CÔTE  
D'OPALE

**COMITÉ SYNDICAL**

**SÉANCE DU MARDI 23 JANVIER 2018**

**COMPTE RENDU**

**PRESENTS** (26) :

**Mesdames** BENARAB, CHEVALIER, ELOY, HINGREZ-CEREDA, LERMYTTE, VARET, WICKE,  
**Messieurs** BARBARIN, BOUCLET, BOUFFART, CUVILLIER, DERRAR, FAUCON, FAUQUET,  
LECLUSE, LEROY, LOGIE, MEQUIGNON, PETIT, PRINCE, PRUDHOMME, VANHILLE,  
VERGRIETE, WAROCZYK, WAYMEL, WEISBECKER.

**EXCUSES AVEC POUVOIR** (26) :

**Mesdames** BONIN, BOUCHART, FERNANDEZ, GUILBERT, MERCHIER, WAROT-LEMAIRE,  
**Messieurs** AGIUS, BALY, CAREME, CHRISTOPHE, COUSEIN, DECOSTER, DENIS, DHERSIN,  
DISSAUX, DUMONT, FAIT, FASQUELLE, FIGOUREUX, HERMANT, KAHN, LESAFRRE,  
LOQUET, RAPIN, RINGOT, ROMMEL **qui, en application de l'article L2121-20 du Code  
Général des Collectivités Territoriales, ont donné pouvoir à Madame** BENARAB,  
**Monsieur** WAROCZYK, **Madame** WICKE, **Monsieur** CUVILLIER, **Mesdames** LERMYTTE,  
ELOY, **Monsieur** FAUQUET, **Madame** HINGREZ-CEREDA, **Messieurs** WEISBECKER,  
VANHILLE, LECLUSE, MEQUIGNON, BARBARIN, PRINCE, LEROY, PETIT, VERGRIETE,  
LOGIE, WAYMEL, BOUFFART, PRUDHOMME, DERRAR, BOUCLET, **Madame** CHEVALIER,  
**Monsieur** FAUCON, **Madame** VARET.

**EXCUSES** (22) :

**Mesdames** ARLABOSSE, COUSIN-DELGERY, LEFEBVRE, LEPROVOST, **Messieurs** ALLAN,  
ALLEMAND, BAILLEUL, BAREGE, COIN, DECOOL, ETIENNE, EYMERY, GODEFROY, HAMY,  
HEEDEBAUX, HUTIN, LE GALL, MAJEWICZ, MEDINE, MIGNONET, PRUVOST, SERGENT.

\*\*\*\*\*

Rappel de l'ordre du jour

1. **Approbation du P.V. de la séance du Comité Syndical du 7 décembre 2017**
2. **Agences d'urbanisme : constitution d'un observatoire de diagnostic de territoire**
3. **Bilan annuel AE/CP**
4. **Reprise des crédits de paiement (CP)**
5. **Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2017**
6. **Budget Primitif 2018**
7. **Délibérations :**
  - 1) Modification des Statuts
  - 2) Modification de la délibération n°1 du 17 septembre 2015 relative au projet de réensablement du centre de la Baie de Wissant
8. **Questions diverses**

A l'issue de la séance, une présentation par l'INSEE de l'étude commanditée par les syndicats mixtes de SCOT et le PMCO aura lieu, elle sera suivie de la cérémonie des vœux du PMCO.

**Monsieur le Président** : « Bonjour à tous, je vous prie de bien vouloir excuser mon retard, ce matin avaient lieu les obsèques de Claude PROUVOYEUR, ancien maire de Dunkerque de 1966 à 1989.

Bienvenue à Dunkerque, je suis ravi de vous accueillir ici à la Communauté Urbaine, dans la salle du conseil et des commissions, pour notre séance de comité syndical et pour le traditionnel discours des vœux qui nous permettra de faire l'état de l'union.

### **1. Approbation du P.V de la séance du Comité Syndical du 7 décembre 2017.**

Je vous propose de commencer par l'approbation du procès-verbal de la séance du comité syndical du 7 décembre dernier. Y a-t-il des observations de votre part ? Non, puis-je considéré qu'il est adopté ? Je vous en remercie.

***Le procès-verbal du comité syndical du 07 décembre 2017 est adopté à l'unanimité.***

### **2. Agences d'urbanisme : constitution d'un observatoire de diagnostic de territoire**

J'ai souhaité que les agences d'urbanisme, au titre du soutien que le PMCO leur apporte chaque année, puissent commencer à élaborer un observatoire de la Côte d'Opale. Ce n'est pas quelque chose d'exhaustif, mais quelque chose qui va avoir vocation à éclairer nos réflexions, je vais donc passer la parole à Olivier DELBECQ. »

**Monsieur Olivier DELBECQ** : « Merci Monsieur le Président, bonjour aux uns et aux autres. Effectivement quelques mots sur l'apport des agences d'urbanisme sur les problématiques d'aménagement, l'Agence d'urbanisme de Saint Omer, celle de Dunkerque et celle de Boulogne. Rappelez, mais je pense que tout le monde les connaît bien, les 3 outils partenariaux : des équipes pluridisciplinaires, c'est un élément important sur l'observation et les enjeux du littoral, une implication forte des démarches de planification en particulier avec le travail en cours avec le Conseil Régional sur le schéma régional d'aménagement et de développement du territoire et aussi je disais des outils partenariaux avec des programmes de travail qui sont validés par l'ensemble des partenaires dont le PMCO, qui est membre de chacune des 3 agences.

Donc l'apport, l'animation des documents de planification des SCOT et des PLU intercommunaux, c'est encore pour un certain nombre de territoires une actualité forte des observatoires qui existent déjà, c'est une tradition des agences d'urbanisme depuis longtemps de travailler sur les dynamiques urbaines, sur l'évolution démographique, les problématiques foncières, et je l'évoquais le suivi et le travail en cours à l'échelle régionale. Et puis un travail qui a été fait en particulier piloté par l'agence d'urbanisme de Dunkerque et avec les partenaires du littoral sur la 3<sup>ème</sup> révolution industrielle et qui pourra faire l'objet je pense de présentation et d'échange avec le PMCO.

Et donc l'objectif à partir de tout ce travail c'est de pouvoir, de façon transversale, constituer, faire vivre un observatoire du littoral à la fois pour conforter un certain nombre d'éléments de diagnostic, identifier les travaux des données disponibles puisque nous avons, au niveau des agences, de nombreuses données qui permettent de travailler sur les enjeux métropolitains, de favoriser les échanges à la fois au sein du PMCO mais aussi des échanges techniques avec les partenaires du

PMCO et les partenaires des 3 agences et enfin développer une culture commune et proposer une vision littorale sur les enjeux d'aménagement du territoire. Les principales thématiques qui sont engagées et je n'en dirai pas plus sur l'évolution démographique puisque toute à l'heure il y aura une présentation de l'INSEE, c'est un travail qui est piloté par le PMCO avec les 3 agences, une thématique autour du développement urbain et rural du littoral, un enjeu majeur la mobilité et les transports, la préservation de l'environnement et les sujets autour de l'attractivité économique du territoire métropolitain. Pour chaque thématique l'objectif n'est pas de faire un atlas pour faire un atlas et réunir x cartes, x données, c'est plutôt de valoriser les données que nous possédons, parfois les agréger, mieux les analyser surtout pour travailler et échanger sur les enjeux du littoral, c'est le premier point. Le deuxième point, on en parlait avec Franck MERELLE tout à l'heure, c'est un observatoire des projets en cours sur l'ensemble de la Côte d'Opale avec un état d'avancement des réflexions, une analyse des documents de référence et l'articulation avec le schéma régional de façon à pouvoir mieux débattre avec l'assemblée, avec des groupes de travail sur l'enjeu et les problématiques identifiées. Voilà l'objectif du travail, je ne rentre pas dans les thématiques car nous avons peu de temps pour présenter, on est bien sûr à votre disposition. Ce qui nous semble vraiment important pour les agences c'est de pouvoir constituer relativement rapidement des groupes de travail, de pouvoir échanger, présenter tout le travail qui est fait puisqu'il y a déjà des réflexions qui existent, j'évoquais la 3<sup>ème</sup> révolution industrielle, un travail aussi sur les enjeux du littoral qui pourrait faire l'objet aussi d'une présentation. »

**Monsieur le Président :** « Merci Monsieur DELBECQ, y a-t-il des questions ?

C'est vrai que l'on compte sur ce travail commun des agences d'urbanisme, d'abord parce pour les agences, je pense que c'est important de pouvoir travailler ensemble, et ça nous permet d'avoir un regard sur la côte d'opale, des éléments d'analyse qui sont toujours précieux dans notre travail quotidien d'élu. Merci Monsieur DELBECQ, ainsi qu'à l'ensemble des agences et au travail de toutes les agences du littoral.

Monsieur FIGOUREUX ne nous a pas rejoints ce matin, il devait présenter les délibérations 3 à 6, donc je vais donner la parole à Jean-Marc PLOUVIN. »

### **3. Bilan annuel AE/CP**

**Monsieur Jean-Marc PLOUVIN :** « Le premier point qui n'est pas une délibération concerne le bilan annuel des autorisations d'engagement et de crédits de paiement. Donc vous vous souvenez que le PMCO a accepté de prendre à sa charge un cycle complet de bourse d'études qui porte sur les années 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020 à cette fin, il a été créé une autorisation d'engagement pour sacrifier la somme qui est affectée sur ces 3 années, donc le bilan fait état de ce qui a été dépensé sur 2017, c'est-à-dire la moitié de la contribution d'une année, donc en fait 1/6 de la somme globale soit 36 168.45 euros donc c'est un peu moins que les 43 000 euros de crédits de paiement prévus dans la mesure où il n'y a eu finalement que 5 thèses qui ont été validées puisqu'il y a une thèse qui avait été validée pour l'IFREMER et finalement l'IFREMER a trouvé un autre co-financement mais comme cela a été assez tardif, nous n'avons pas pu réutiliser la 6<sup>ème</sup> thèse. »

### **4. Reprise des crédits de paiement**

**Monsieur Jean-Marc PLOUVIN :** « En ce qui concerne la reprise des crédits de paiement donc là c'est une délibération, c'est la tranche 2017-2018 du cycle des 5 bourses d'étude qui concerne cette période. »

## **5. Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2017**

**Monsieur Jean-Marc PLOUVIN :** « Aujourd'hui nous ne sommes pas en mesure de voter le compte administratif car il est un peu tôt dans l'année, cependant pour équilibrer le budget, il nous faut reprendre l'ensemble du report, c'est-à-dire en fait de l'excédent du budget précédent donc il vous est proposé de reprendre en fonctionnement 512 662.78 euros et en investissement 33 643.59 euros. »

## **6. Budget primitif 2018**

**Monsieur Jean-Marc PLOUVIN :** « En ce qui concerne le budget primitif il s'élève à 2 341 963.38 euros, avec pour la première fois une section d'investissement importante puisqu'elle est à hauteur de 470 222.58 euros. En fait c'est très essentiellement, puisqu'il y a également quelques crédits qui ont trait à la vie du pôle mais c'est pour une somme de 3 662.58 euros, donc la plus grosse partie de cette somme est consacrée à l'étude sur le réensablement massif de Wissant. Donc la somme qui est ici concerne les 2 tranches, donc la tranche de maîtrise d'œuvre de conception et la tranche de maîtrise d'œuvre de réalisation. Bien entendu en 2018, ne sera prélevée que la tranche de maîtrise d'œuvre de conception. Cette tranche ferme se monte à 242 611.20 euros.

Sur cette première tranche, il y a un financement de l'Etat à hauteur 100 000 euros, dont nous avons déjà perçu 40 000 euros, un financement de la Région à hauteur de 40 000 euros, un financement de la Communauté de communes de la Terre des 2 Caps à hauteur de 40 000 euros et le FCTVA sur la totalité de la tranche à hauteur de 76 354.50 euros.

En section de fonctionnement, donc elle se monte à 1 871 740, 80 euros avec un budget primitif global qui est stable mais une section de fonctionnement qui diminue de 20%. Ceci s'explique notamment par une baisse des recettes de fonctionnement, nous ne sommes pas en état aujourd'hui de dire si l'Etat et la Région financeront toujours la Cellule Technique Littorale pour l'année 2018, qui est une année de transition et par ailleurs l'année dernière, le budget avait été majoré par le solde du PAPI d'Intention à hauteur de 405 129 euros.

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, une grande partie des dépenses du projet de Budget Primitif 2018 sera consacrée aux projets et actions que nous mènerons donc principalement pour les plus grosses sommes :

- le dispositif d'allocations de recherche pour les doctorants accueillis à l'ULCO (367 730, 54€) ;
- le fonctionnement et les études menées par la Cellule Technique du Littoral (443 000€) ;
- le budget général, impacté par le virement d'ordre à la section d'investissement de 216 381, 91 €.

Les dépenses de personnel augmentent légèrement (+0.47%) dues à l'emploi d'un agent pour le remplacement d'un fonctionnaire lors de son congé parental.

Les frais de personnel restent toutefois limités à 18,70 % des dépenses. Parmi celles-ci, les frais de personnel consacrés à l'administration générale ne représentent que 8% des dépenses totales, les salaires des autres agents étant en partie couverts par des subventions liées à l'animation de leurs missions. L'effectif comprend actuellement 4 fonctionnaires titulaires/stagiaires et 5 contractuels.

En ce qui concerne les recettes, il y a d'abord les contributions des membres, je rappelle que pour la première fois depuis les débuts des années 1970 la cotisation a augmenté puisqu'elle est passée de 0.30 euros/habitant à 0.41 euros/habitant, elle

continuera à augmenter encore pendant 2 ans pour faire face à la conversion de la contribution pour les bourses aux doctorants au sein même de la cotisation.

Y contribue également le Conseil Régional des Hauts de France, les Conseils Départementaux du Pas-de-Calais et du Nord, sur la base de leur contribution qui est fixée dans les statuts du Pôle Métropolitain de la Côte d'Opale.

Les participations statutaires représenteront 23 % de nos recettes totales ou 29 % des recettes de fonctionnement.

Les autres recettes du PMCO (77% des recettes totales ou 71% des recettes de fonctionnement) proviennent de la participation des partenaires de nos actions, notamment le Conseil Régional Hauts de France, l'Etat, les fonds FEDER, l'Agence de l'Eau Artois – Picardie, les agglomérations du Littoral... »

**Monsieur le Président** : « Merci. Y a-t-il des questions, des observations, des demandes ? Non, très bien, on peut passer au vote des délibérations.

Reprise des crédits de paiement : qui est contre ? Qui s'abstient ?  
Tout le monde est pour, je vous en remercie.

Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2017 : qui est contre ? Qui s'abstient ?  
Tout le monde est pour, je vous en remercie.

Budget primitif 2018 : qui est contre ? Qui s'abstient ?  
Tout le monde est pour, je vous en remercie.

## **7. Délibérations**

### 1. Modification des statuts :

Merci à tous, j'en viens aux délibérations, d'abord la modification statutaire, celle-ci porte sur 2 points d'abord les bourses aux doctorants : il s'agit dans l'article 2 de transformer ce qui était un domaine de coordination en un domaine de maîtrise d'ouvrage du pôle pour acter le passage du financement dans la cotisation des EPCI au pôle. On en a déjà parlé et adopté le principe.

Puis la compétence optionnelle sur les ouvrages de défense contre la mer : elle ne concerne que ceux qui ont décidé de la prendre c'est-à-dire la CAB, la CCT2C, la CCRA et la CUD. Alors je vous rappelle que la modification des statuts doit être acceptée par la majorité des deux tiers.

Y a-t-il des questions ? ».

**Madame Nicole CHEVALIER** : « Merci Monsieur le Président, je voudrais faire une petite remarque en ce qui concerne ces compétences optionnelles, il y a un terme qui me gêne c'est le terme « crues », « entretien, gestion et surveillance des ouvrages existants contre les crues ». A mes yeux les crues sont continentales, et je pense que si on laisse ce terme en l'état et bien demain, cela signifie peut-être que les zones d'expansion de crues seront à la charge du PMCO, ainsi que l'entretien des canaux ou des digues. Alors ça me gêne un peu de laisser ce terme « crue » dans cette formulation. »

**Monsieur Jean-Marc PLOUVIN** : « Effectivement, on a repris le texte du décret qui prend en compte également les inondations continentales, donc je pense qu'effectivement, Madame CHEVALIER a raison, il vaut mieux l'enlever. »

**Madame Nicole CHEVALIER** : « Encore une toute petite modification, c'est l'étude des travaux neufs sur l'implantation des nouveaux ouvrages, on pourrait peut-être là, rajouter « contre la submersion marine », il vaut mieux être précis à mes yeux, lorsqu'il s'agit de travailler sur les statuts. »

**Monsieur le Président** : « Oui, tout à fait, on rajoute. Tout le monde est d'accord avec ces 2 propositions d'amendement ?

Oui. Tout le monde est d'accord avec les modifications statutaires ainsi amendées ? »

**Monsieur Henri WAROCZYK** : « On n'est pas contre mais on s'abstient car ici on parle de délégation de compétences mais en principe ça devrait être un transfert de compétences non ? »

**Monsieur le Président** : « Oui, transfert de compétences. »

**Monsieur Henri WAROCZYK** : « Il y a le terme de délégation qui est écrit. »

**Monsieur Jean-Marc PLOUVIN** : « Oui, il s'agit de la question de la modalité de changement des statuts, mais il ne s'agit pas du transfert qui a lieu après. Il n'y a pas d'ambiguïté, c'est bien un transfert puisque la délégation n'est possible que pour les EPTB ou les EPAGE. »

**Monsieur Henri WAROCZYK** : « On aurait voulu également que les compétences optionnelles soient sécables, que le tout soit sécable, entre les études et l'entretien, la gestion. »

**Monsieur le Président** : « Ca n'est pas possible. Tous les autres sont d'accord ?  
Je vous en remercie

***La délibération n°1 est adoptée avec 4 abstentions.***

2. Modification de la délibération n°1 du 17 septembre 2015 relative au projet de réensablement du centre de la Baie de Wissant :

Deuxième délibération modification de la délibération n°1 du 17 septembre 2015 relative au projet de réensablement du centre de la Baie de Wissant. Vous connaissez tous la problématique de la Baie de Wissant, une première délibération avait été votée lors du conseil du 17 septembre 2015 et prévoyait une tranche ferme (l'étude). A l'issue de l'appel d'offres : les deux entreprises major ont répondu : EGIS PORTS et ARTELIA. Le coût du moins et d'ailleurs aussi du mieux disant : EGIS PORTS s'établit à 242 611,20 € TTC. La CCT2C a donc été sollicitée pour compléter le plan de financement et a accepté de prendre à sa charge 40 000 euros. Le plan de financement est désormais :

Etat : 100 000 euros (40 000 déjà versés)

Région : 40 000 euros,

CCT2C : 40 000 euros,

PMCO : 62 611,20 euros

Je remercie la Communauté de communes d'avoir permis de boucler ce plan de financement.

Pas d'opposition j'imagine ?

Je vous en remercie. »

***La délibération n°2 est adoptée avec l'unanimité.***

**Fin de la séance – Présentation par l'INSEE de l'étude commanditée par les syndicats mixtes de SCOT et le PMCO suivie par les vœux du Président.**